



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Evaluation intermédiaire des comptes 2007

L'amélioration du résultat des comptes 2007 se confirme

La chancellerie d'Etat communique :

La deuxième évaluation intermédiaire des comptes 2007 de l'Etat, réalisée en septembre 2007, confirme la tendance positive révélée par la première estimation effectuée en juin dernier. Le déficit estimé est de 5,2 millions de francs (9,1 millions pour la première évaluation) alors que le budget prévoyait un déficit de 43,2 millions de francs. Cette amélioration est due principalement à la maîtrise des charges de fonctionnement de l'administration et à l'amélioration des rentrées fiscales liée à la bonne conjoncture économique. Il convient toutefois de rappeler que ces données sont provisoires et qu'elles peuvent encore fluctuer d'ici la fin de l'année.

Diminution des dépenses de l'administration

Les charges de fonctionnement de l'administration sont bien maîtrisées par rapport aux prévisions budgétaires, tant s'agissant des dépenses de personnel (-2,2 millions, malgré un surcoût de 3 millions lié aux retraites anticipées), des biens, services et marchandises (+0,3 million), que des intérêts passifs (-2,3 millions).

Les charges totales devraient néanmoins être plus élevées que celles prévues au budget (+31,6 millions), en grande partie pour des raisons techniques (application du principe d'échéance et rattrapage du contentieux de l'assurance-maladie).

Les subventions accordées (22,2 millions) et les dédommagements à des collectivités (2,3 millions), devraient ainsi croître plus fortement que les montants portés au budget. L'explication est à rechercher essentiellement dans le financement du contentieux de l'assurance-maladie (+14,5 millions), ainsi que dans la progression des charges de l'aide matérielle (+7,2 millions), des dépenses des hôpitaux pour soins physiques (+3,7 millions), de la contribution aux entreprises de transports (+3,1 millions), de la contribution aux HES (+2,6 millions) et du coût des placements de détenus hors canton (+0,9 million). Une partie de ces accroissements est toutefois d'ordre technique puisqu'ils découlent de l'application du principe d'échéance.

Les non-valeurs fiscales (+2,3 millions) augmentent, en raison du relèvement du coefficient fiscal de 100% à 130%, lié au second volet du désenchevêtrement des tâches, et de l'accroissement du volume des nouveaux dossiers à traiter. Les dépenses dans les domaines de l'asile, des mesures d'intégration au marché du travail, de l'université, de l'enseignement primaire devraient, en revanche, être inférieures aux prévisions budgétaires.

Les attributions aux financements spéciaux (+8,1 millions) devraient augmenter sensiblement en raison d'une dotation plus forte au fonds de formation et d'intégration des jeunes, et de la prise en compte de la contribution extraordinaire des cantons au financement des engagements concernant les paiements a posteriori de l'assurance invalidité prévus par la RPT.

Hausse des recettes fiscales liées à la conjoncture

Les revenus escomptés sont supérieurs à ceux du budget (+69,6 millions), notamment en raison de l'augmentation des recettes des différents impôts (+40 millions) et des parts à des recettes fédérales (+20,5 millions).

Les prévisions du service des contributions reposent sur des données disponibles au 1^{er} octobre 2007. Les principaux écarts concernent l'impôt des personnes morales (+21 millions) et les impôts des personnes physiques (+11,7 millions). Le solde se répartit entre les autres catégories d'impôts (lods, gains immobiliers, successions).

La hausse de la part de notre canton à des recettes fédérales tient aux rentrées plus élevées au titre de l'impôt fédéral direct (+21 millions) et de l'impôt anticipé (+1,2 million). En revanche, la part cantonale aux droits sur les carburants est en baisse (-2,1 millions).

Dépenses nettes d'investissements conformes à celles prévues par le budget

Les dépenses nettes d'investissements, qui devraient être effectuées en 2007, ont été revues à la hausse. Elles devraient s'élever à 56,1 millions de francs contre 54,1 millions de francs selon la première évaluation de juin 2007. Le budget prévoit des dépenses pour un montant de 57,8 millions de francs.

Excédent de financement

En raison d'une évolution favorable du compte de fonctionnement conjuguée à des dépenses d'investissements légèrement inférieures au budget (-1,7 million), l'Etat devrait enregistrer un excédent de financement d'environ 15 millions de francs, en lieu et place d'une insuffisance de financement. Ce changement de tendance influera positivement sur l'évolution de la dette qui devrait diminuer d'autant.

Le Conseil d'Etat constate avec satisfaction que les comptes 2007 devraient être meilleurs que prévu. Il relève que cette amélioration tient certes à la bonne maîtrise des dépenses de l'administration mais qu'elle doit aussi beaucoup aux effets de la croissance économique sur les rentrées fiscales. Ce résultat doit donc être apprécié avec la plus grande prudence. La situation reste en effet fragile, en regard notamment des transferts de charges de la Confédération qui pourraient intervenir en 2009-2010 dans les domaines de la RPT (perte du droit à la contribution du fonds pour cas de rigueur), de la santé (financement des hôpitaux) et de la fiscalité.

Pour de plus amples renseignements :

Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances, tél. 032 889 64 00.

Neuchâtel, le 26 octobre 2007